

## Rénover ses bâtiments et préserver la biodiversité ? Ensemble, c'est possible !

La rénovation énergétique des bâtiments est aujourd'hui une nécessité. Mais avant d'entreprendre un chantier, il est indispensable de faire le point sur les espèces qui y ont élu domicile. En effet, certains oiseaux et chauves-souris sont étroitement liés au bâti. **Il est donc impératif de concilier rénovation et préservation de cette biodiversité remarquable.**

**Les associations de protection de la nature de votre territoire peuvent vous aider** à identifier les **solutions** propres à votre projet selon les espèces observées et adapter le phasage du chantier **suffisamment en amont.**

### Appliquer la séquence

#### « éviter, réduire, compenser »

À défaut de pouvoir **éviter** le chantier, il s'agira de **réduire** son impact en modifiant la période d'intervention selon la biologie des espèces présentes et, surtout, de **compenser** les impacts résiduels en installant des gîtes ou nids artificiels pour, idéalement, gagner en biodiversité.



En partenariat avec



### Ce que dit la loi

**Hirondelles, martinets et chauves-souris, sont protégés** par la loi (arrêté du 23 avril 2007 modifié par arrêté du 15 septembre 2012 pour les mammifères et arrêté du 29 octobre 2009 pour les oiseaux)

Il est **interdit de porter atteinte aux individus** mais également à

**leurs gîtes ou à leur nids**, occupés ou non, ainsi qu'à leurs jeunes, toute l'année.

La destruction sans dérogation constitue un délit pouvant donner lieu à une peine maximale de deux ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende.

**Des questions ? Besoin d'aide ? Faites-vous accompagner !**

**Votre contact local :**

Commission environnement : [mairie@mairie-st-hilaire-st-mesmin.fr](mailto:mairie@mairie-st-hilaire-st-mesmin.fr)

[www.fne-centrevaldetoire.org/toit-biodiversite](http://www.fne-centrevaldetoire.org/toit-biodiversite)

Ne pas jeter sur la voie publique

# LE P'TIT HILAIROIS

Janvier 2024 N° 106



# Joyeuses Fêtes

### CONSULTATION PUBLIQUE



**Consultation depuis le 21 décembre 2023 au 15 janvier 2024 sur les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables.**

Dans le cadre de la Loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (APER), les communes françaises ont l'obligation de définir des zones d'accélération. Ces zones visent à faciliter les procédures pour l'installation de dispositifs de production d'énergie renouvelable dans celles-ci, dans le respect de la réglementation en vigueur (PLUm, Secteurs des Monuments Historiques et autres Servitudes d'Utilité Publiques,...). Les détails de la consultation et de la procédure sont disponibles sur le site internet de la Mairie ainsi qu'à l'accueil de la Mairie aux horaires d'ouvertures.

### RÉUNION d'ÉCHANGES -

#### PROJET DE REQUALIFICATION DE LA RUE DES PERRIÈRES



Une réunion d'échanges est organisée concernant le projet de requalification à venir de la rue des Perrières le lundi 15 janvier 2024 à 18h sur place.





## **MODIFICATION RÉSEAU TAO**

A partir du 8 janvier, la ligne 58 est remplacée par la ligne 13 qui desservira les collèges Charles Rivière, la Providence ainsi que le lycée Hôtelier et ces horaires seront adaptés aux heures d'entrée et sortie des établissements scolaires.

Grâce à l'itinéraire de la ligne 13, les habitants de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin pourront également rejoindre le cœur d'Olivet en 15 minutes (arrêt Place du Marché), le pôle d'échange Victor Hugo en 22 minutes et Orléans la Source en 38 minutes. Des passages seront rajoutés au cours de la journée entre Saint-Hilaire-St-Mesmin et Olivet.

Les nouveaux horaires de la ligne 13 seront disponibles prochainement sur l'application mobile TAO ou [tao-moblités.fr](http://tao-moblités.fr).

## **Rappel : Nouvelles conditions d'accès aux déchetteries et végé'tri**



« A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les conditions d'accès aux 6 déchetteries et 5 Végé'tri d'Orléans Métropole évoluent. Si vous résidez sur le territoire de la Métropole, n'oubliez pas de vous inscrire en ligne et d'enregistrer votre véhicule. Préparez un justificatif de domicile et la carte grise de votre véhicule au format numérique. Rendez-vous sur [www.orléans-metropole.fr](http://www.orléans-metropole.fr), accès « Démarches » puis dans la colonne « Déchets » suivez les instructions à partir du formulaire « Accès déchetteries et Végé'tri » Vous pourrez ainsi continuer à bénéficier librement de ces équipements pour le tri et le traitement de vos déchets »

## **L'EAU D'ORLÉANS MÉTROPOLE**

A compter du 1er janvier 2024, vous pourrez contacter le service de l'eau (potable) d'Orléans Métropole aux coordonnées suivantes :

- Accueil physique : l'eau d'Orléans métropole 24 bis rue Jean Gabin 45 400 Fleury-Les-Aubrais : du lundi de 9h à 17h, du mardi au vendredi sur RDV
- Accueil téléphonique au 02.38.14.16.05 du lundi au vendredi de 9h à 17h
- En cas d'urgence technique en dehors des horaires d'ouverture au 07.70.27.11.48 ou par mail : [infos.eau-SHSM@orleans-metropole.fr](mailto:infos.eau-SHSM@orleans-metropole.fr)



## **THÉÂTRE DU GROUPE DE LA FRATERNELLE**

Arrêtez vos salades ! Pièce de théâtre du groupe de la Fraternelle le samedi 13 janvier à 20h30 et le dimanche 14 janvier à 15h00 à la salle des fêtes Madeleine TABART.

## **LE TREMPLIN**



L'association Le Tremplin organise un déstockage de vêtements d'hiver femme, homme et enfant. Ce déstockage aura lieu au Tremplin même (180 rue des Moulins, 45750 Saint-Pryvé-Saint-Mesmin), le vendredi 12 janvier 2024 de 17H à 21H, ainsi que le samedi 13 janvier de 10H à 17H. Ceci est une vente au kilo qui sera à 9€, et passera à 7€ dès 5 kilos.

## **CLUB DE L'AMITIÉ**

Nous voilà repartis pour une nouvelle année associative : Le jeudi 18 janvier 2024 aura lieu notre Assemblée Générale à la salle des fêtes suivie d'un repas à 12h30 (réservation obligatoire). Toutes les informations vous ont été envoyées par courrier, si vous ne les avez pas reçues, nous vous invitons à prendre contact avec Carole. Pour la suite du programme 2024, vous l'avez reçue au dos de votre convocation conservez la bien. Nous vous attendons nombreux pour ce moment de convivialité.

***Vous êtes retraités, vous avez du temps libre venez nous rejoindre le jeudi après-midi salle multi-activités autour de jeux de cartes et pour nos diverses sorties et repas tout au long de l'année, cotisation annuelle 20€.***

Pour tous renseignements : Appeler Carole au 06.76.45.94.78 ou faire un mail : [clubdelamitie45160@laposte.net](mailto:clubdelamitie45160@laposte.net)



## **MÉDIATHÈQUE**

Nous vous rappelons que tous les mercredis une lecture est proposée aux enfants de 3 à 6 ans à 16h30. L'équipe des bénévoles de la médiathèque vous souhaite une belle année à tous.

## **RASSEMBLEMENT DES SAINT-HILAIRE DE FRANCE ET DU CANADA**

Afin de préparer le rassemblement, en 2025, des Saint-Hilaire de France et du Canada, vous êtes cordialement invités à participer à l'assemblée générale de l'Hilairoise 45 qui se tiendra à la salle des fêtes Madeleine TABART le mercredi 24 janvier 2024 à 20h.

